comment s'y prendre?

Louise Mazouz - Cerema Nord Picardie



Le Cerema



Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

- Accompagner les territoires, dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le bruit
- Répondre aux enjeux d'aménagement en faveur du bien être en limitant et en prévenant les nuisances sonores



Définition

 « Les zones calmes sont des espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues »







Enjeux et bénéfices



Économie, attractivité

Espaces agréables favorisant l'implantation d'entreprise, le tourisme, etc.

Réduction du coût social de la pollution sonore

Environnement

Équilibre biodiversité et activité humaine.

Alliance îlot de fraicheur, présence d'une diversité floristique et faunistique

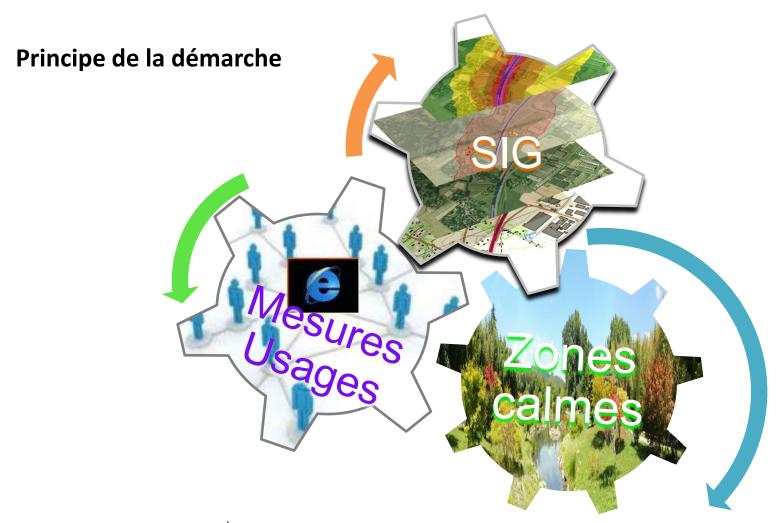
Société, bien être

Contribuer à la qualité de vie en ville en limitant les impacts sur la santé

Organisation de la ville

Réflexion sur la morphologie urbaine alternant les espaces (jardins, habitat, etc.) le plus en amont possible dans la planification ou l'aménagement







Sources d'information géo-référencées pour un pré-zonage des zones calmes:

- Cartes de bruit stratégiques,
- Secteurs bâtis et établissements sensibles,
- Densité de population,
- PLU/PDU et SCOT,
- Zones apaisées,
- Trames vertes/bleues,
- Plan Climat Air Énergie Transport, etc.

La réflexion pour être efficace doit être transversale, avec les acteurs en charge de l'aménagement, du transport, de la qualité de l'air, de la biodiversité, etc.





Mesures et usages

- Mesures acoustiques in-situ,
- Balises permanentes ou temporaires,
- Observation des usages et comportements
- Questionnaire aux usagers
- etc.



Ce recueil d'informations complémentaires sera d'autant plus riche s'il associe les usagers ou leurs représentants (associations, conseils de quartiers, etc.), et des sociologues pour analyser les usages et qualifier la perception de ces espaces.



Sélection/ hiérarchisation de zones calmes existantes ou en devenir

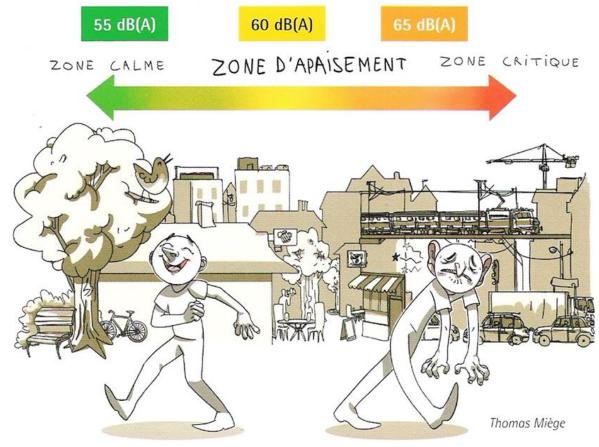
En fonction d'enjeux locaux, les critères peuvent être :

- Les seuils et sources de bruits
- La typologie du bâti
- La qualité d'usage
- L'accessibilité
- Le ressenti des usagers
- Etc.





Introduction de la notion de zone d'apaisement

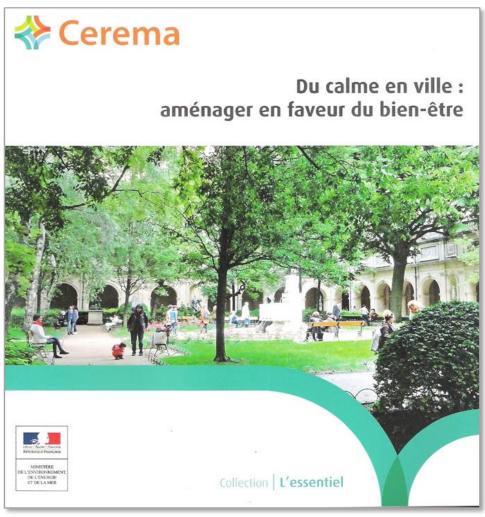




Le guide

Fruit de la réflexion concertée entre l'ensemble des acteurs: collectivités, professionnels de l'aménagement, de l'acoustique, etc.

C'est aussi un recueil de retours d'expérience, à destination des collectivités.







MERCI DE VOTRE ATTENTION

Louise Mazouz - Cerema Nord Picardie louise.mazouz@cerema.fr

